

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS

chargée d'examiner l'objet suivant :

Pétition pour l'aménagement par le canton de Vaud de terrains de stationnement pour les gens du voyage indigènes, en vertu de la reconnaissance par la Confédération de leur communauté au titre de minorité ethnique nationale

1. Préambule

La commission des pétitions, composée de Mmes Catherine Aellen, Ginette Duvoisin (qui remplace Aline Dupontet), et de MM. Axel Marion (qui remplace Jérôme Christen), Pierre Guignard, Hans-Rudolf Kappeler, Jean-Marc Nicolet, Pierre-André Pernoud, Eric Sonnay (qui remplace Daniel Ruch) et Claude Schwab (qui remplace Daniel Trolliet), sous la présidence de Mme Véronique Hurni, a siégé en date du 31 janvier 2013. Mme Aline Dupontet et MM. Jérôme Christen, Daniel Ruch, Daniel Trolliet et Philippe Germain étaient excusés.

Nous remercions M. Cédric Aeschlimann pour la tenue des notes de séances.

2. Personnes entendues

Pétitionnaire : M. Frédéric Ostertag.

Représentants de l'Etat (DSE, Polcant) : M. Nicolas Chervet, Commandant remplaçant de la Gendarmerie, Mme Pierrette Roulet-Grin, Médiatrice des gens du voyage.

3. Description de la pétition

Les pétitionnaires demandent l'aménagement par le canton de Vaud de terrains de stationnement pour les gens du voyage indigènes qui appartiennent à la communauté Yenisch en vertu des engagements pris par la Confédération qui s'est engagée à favoriser l'instauration d'un contexte qui doit permettre aux membres de minorités nationales de cultiver et de développer leur culture.

4. Audition des pétitionnaires

La communauté Yenisch est formée de gens du voyage suisses. Elle se différencie clairement des Roms et des gens du voyage provenant de France, car ils habitent la Suisse, y paient leurs impôts, etc.

Les pétitionnaires représentent une vingtaine de familles vaudoises composées d'environ 60 personnes dont 20 enfants.

Chacun exerce un métier. Ils sont antiquaires, peintres, ferrailleurs, ferblantiers, depuis plusieurs générations. Leurs papiers sont déposés dans plusieurs communes du canton de Vaud.

La première famille s'est installée à Attalens en 1714 déjà.

Aujourd'hui leur demande est de pouvoir obtenir une place pour environ 7 mois par année en hiver pour poser mobile-homes et caravanes. Cette place leur serait réservée exclusivement. Ceci en relation avec l'impossibilité de cohabiter avec les Roms en raison de leurs identités et culture très différentes. De plus cela permettrait de sédentariser partiellement les enfants et de les inscrire à l'école. Ils se disent prêts à payer une location pour ce terrain.

Il y a peu de places pour les gens du voyage suisses dans le canton de Vaud. En été, des places sont disponibles pour les gens du voyage et les Roms notamment à Rennaz ou à Payerne. Lorsque la

place de Rennaz a été rénovée, il y a 8 ans, la famille du pétitionnaire a dû quitter ce terrain avec ses huit caravanes.

La communauté est sur les routes environ 6 mois par an, en été. Les pétitionnaires nous expliquent que lorsqu'un terrain n'a pas été trouvé pour l'hiver, ils doivent se tourner vers une location d'appartement avec la problématique du bail, souvent d'une durée d'une année. De plus, il faut relever que la communauté ne souhaite pas vivre dans un appartement parce que cela serait contraire à ses principes de vie.

Les cantons de Fribourg et de Genève disposent déjà de places destinées aux gens du voyage suisses et aux forains. Le canton de Neuchâtel envisage de créer également une place.

Si le canton de Vaud entre en matière sur la mise à disposition d'une zone goudronnée et propre, équipée en électricité, en eau et en câble, les pétitionnaires souhaiteraient voir cette place se trouver dans une région située entre La Sarraz, Lausanne et Echallens.

5. Audition du représentant de l'Etat

Avec la modernisation de la société, les habitudes ont changé et les terrains ont été affectés à d'autres activités. Depuis, les Yensich vaudois s'arrangent avec des paysans, des campings ou des communes pour leur transit estival. Au niveau de la police, il n'y a aucun problème. Les personnes sont intégrées et vivent comme la population suisse en dépit de leur mode de vie semi-sédentarisé. Ils sont agréés et ne posent pas de problèmes, mais ressentent durement la problématique des gens du voyage français, avec lesquels la population fait un amalgame.

La Confédération a reconnu cette minorité nationale dont il est fait mention dans l'entête de la pétition. Elle a reconnu leur langue, et a mis des moyens financiers à disposition de la fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses » qui est dotée de CHF 1 million. Elle vient en aide aux cantons qui créent des places, notamment avec des subventions. Depuis l'an 2000 la Confédération rappelle cette obligation que s'est donnée la Suisse et incite chaque année les cantons à adapter leur plan directeur avec de aires de séjour possibles. Tous les 5 ans un rapport est publié avec les cartes des nouveaux terrains, le canton de Vaud à ce jour n'a pas créé d'emplacement.

Dans le cas d'une mise à disposition d'un emplacement, il conviendra d'être attentif à s'assurer de mettre en place des moyens de contrôle au niveau des entrées sur les terrains, car ils seront locataires. Des mesures devront être prises pour qu'il n'y ait pas de possibilité d'usurpation de la place par autrui. Dans le cadre des aires de séjour, il s'agit de stationnements où ils ont leur base, leur adresse, reçoivent les courriers, où leurs enfants sont inscrits à l'école. Il n'y a pas de souci du transit ponctuel pendant l'été tel que vécu dans le Nord vaudois avec des gens du voyage étrangers et les troubles de l'ordre public. Il ne faut ainsi pas confondre les deux choses.

La communauté Yensich ne recherche pas de terrain idéal mais demande une possibilité de vivre ensemble, en famille. Leur objectif est de pouvoir rester à un endroit et que seuls les ayants droit aient accès au terrain.

6. Délibérations

Au moment de la discussion générale, chacun des commissaires a bien compris que tant les pétitionnaires que les représentants de l'Etat, souhaitent trouver une solution pour que cette minorité suisse reconnue par la Confédération depuis 1998 puisse disposer d'une place adaptée pendant l'hiver. Cependant, il conviendra de régler les questions d'aménagement du territoire.

Il est du devoir du canton de Vaud d'entrer en matière sur la reconnaissance de la communauté Yensich représentée par les pétitionnaires et d'éviter les discriminations avec d'autres gens du voyage. Ce sont des citoyens suisses qui demandent à pouvoir continuer à vivre d'une manière différente, dans le respect des lois et de chacun. Il est de notre ressort de les soutenir. En 13 ans, aucune place n'a été créée dans le canton, c'est le moment que cela change.

7. Vote

Prise en considération de la pétition

Nombre de voix pour : 10

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération cette pétition et de la renvoyer au Conseil d'Etat.

Aubonne, le 27 mars 2013.

La rapportrice :
(signé) *Catherine Aellen*